



COMMUNE D'AVULLY

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 11 avril 2013  
SEANCE ORDINAIRE – PROCES-VERBAL N°227**

Présidence:	M.	Cyril	Baudin
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M.	Gérald	Bersier
	M.	Nicolas	Binet
	M.	Daniel	Fuchs
	M.	Sylvain	Fuser
	M.	Philippe	Gillabert
	Mme	Verena	Jendoubi
	Mme	Annick	Maison
	M.	Olivier	Matthey-Jonais
	M.	Patrick	Mayer
	Mme	Zita	Minasso-Rota
	Mme	Suzanne	Schedler
	M.	André	Walder
Maire:	M.	René	Riem
Adjoints:	Mme	Maria	Scheibler
	M.	Claude	Bieri
Excusé :	M.	Samuel	Halff
Absent :	M.	Ludowick	Jacot-Descombes
Procès-verbaliste:	Mme	Céline	Fournier

\* \* \*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal N° 226 de la séance du Conseil municipal du 24 janvier 2013
  2. Communications du Bureau du Conseil municipal
  3. Communications du Maire et des Adjoints
  4. Rapports de commission
    - Armée du 28 janvier 2013
    - Sécurité et sociale réunies du 11 mars 2013
    - Scolaire, sports, loisirs et entretiens des bâtiments du 14 mars 2013
    - Bâtiments et travaux du 21 mars 2013
  5. Propositions du Maire et des Adjoints
    - Proposition du Maire relative à la rénovation du système de filtration de la piscine
    - Proposition du Maire relative à l'installation de tuiles photovoltaïques sur les toits de la salle polyvalente et de la piscine
    - Proposition du Maire relative à la création d'une centrale thermique sur le toit du bâtiment des travaux manuels
    - Présentation des comptes 2012
  6. Propositions individuelles, motions, résolutions
  7. Questions
  8. Divers
- Questions du public
9. Naturalisation (huis clos)

\* \* \*

**Le Président, Cyril Baudin**, ouvre la séance à 19h30.

Il excuse l'absence annoncée de M. Samuel Halff. Il propose d'apporter une modification à l'ordre du jour. Le procès-verbal relatif à la commission Armée du 28 janvier 2013 ayant été transmis aux membres du Conseil cet après-midi seulement, ce point pourrait être reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

Cette modification à l'ordre du jour est acceptée par 11 oui.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2013 / N°226

- **Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2013 / N°226 est adopté, sans réserve ni modification, à l'unanimité des membres présents du Conseil, sans opposition ni abstention.**

## 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Bureau du CM a reçu plusieurs courriers :

- De Christian et Véronique Moret concernant l'Echo d'Avully. **Le Président** procède à la lecture de ce courrier, dont les auteurs ont reçu un accusé réception et une réponse du Maire.
- Du Jardin Robinson et Terrain d'Aventure concernant la subvention 2013. **Le Président** procède à la lecture de ce courrier, dont les auteurs ont reçu un accusé de réception de la Mairie. Un rendez-vous a d'ores et déjà été pris.
- Relatif au 8<sup>ème</sup> tournoi de football des élus, qui aura lieu le dimanche 9 juin prochain à Cartigny, avec délai d'inscription au 6 mai.
- De Contratom, pour une demande de soutien financier. **Le Président** propose de renvoyer cet objet en commission des finances ou en commission sociale (qui décide de l'attribution des subventions). **M. Mayer** suggère plutôt d'accuser réception et de constater que Mühleberg est aussi éloigné d'Avully que Fukushima. Il n'est pas possible de s'occuper de l'ensemble des causes éloignées de plus de 200 kilomètres de la commune, quelle que soit leur noblesse et indépendamment de ce que l'on peut penser de la cause en question. **M. Fuchs** ajoute que le budget est d'ores et déjà bouclé. Les destinataires des subventions ont été déterminés et il n'est pas possible d'y revenir. Il convient donc d'accuser réception et d'inviter Contratom à déposer – cas échéant – une demande pour l'an prochain.

Une réponse sera envoyée à Contratom pour indiquer que le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

- Concernant un Outil de conseil en ligne (ge.ch égalité) visant à améliorer la représentation des femmes en politique.
- Du Club en fauteuil roulant de Genève, pour une demande de soutien financier.

Une réponse sera envoyée au Club en fauteuil roulant de Genève pour indiquer que le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

- De l'Association FREDI (Fondation pour la Recherche d'Enfants Disparus, International), qui remercie la commune de lui avoir octroyé une subvention l'an dernier.
- De l'ACG (courrier daté du 28 mars), pour permettre au CM d'exercer – cas échéant – son droit de veto sur deux objets. **Le Président** rappelle que ce droit d'opposition est effectif pour autant que 2/3 des communes l'exercent également.

Le premier de ces objets concerne l'octroi à la Ville de Genève, par le FI, d'une subvention de Fr. 50'000.- à titre de participation à l'organisation de la 7<sup>ème</sup> Conférence Européenne des Villes durables.

Six des membres du CM font valoir leur droit de veto quant à cette décision.  
Six des membres du CM ne s'y opposent pas.  
Le Président décide de ne pas s'opposer à cette décision qui ne fera, en conséquence, pas l'objet du droit de veto du CM.

Le second de ces objets porte sur une proposition de financement partiel de la participation du GIAP à la recapitalisation de la CIA, via un prélèvement sur le Fonds intercommunal de 3 millions de francs.

Cette décision est acceptée à la majorité des membres présents du CM, avec une opposition.

**Mme Jendoubi** revient à l'Echo d'Avully, pour savoir pourquoi les éléments soulevés dans le

courrier précité n'ont pas donné lieu à une discussion dans le cadre du comité de rédaction du journal. **M. Mayer** rappelle qu'il y a quelques années, lors de la législature précédente, il avait été décidé que chaque groupe déléguerait un représentant au comité de rédaction. M. Mayer est aujourd'hui le seul à en faire partie. Au sein du comité, il a été longuement discuté de l'avenir de l'Echo. **M. Mayer** est d'ailleurs intervenu à ce propos, en point divers de la dernière séance du Conseil municipal. Le Maire avait alors annoncé être prêt à discuter mais **M. Mayer** n'a pas eu connaissance que le Maire ou un autre représentant de l'Exécutif soit venu discuter avec le Comité. Cette frustration ressort bien de la lettre des époux Moret. **M. Mayer** la partage, à titre personnel et en tant que membre du comité, dont il a pourtant choisi de ne pas démissionner et espère que les auteurs de ce courrier reviendront sur leur décision. Il partage la déception exprimée quant à l'absence d'une quelconque discussion entre la Mairie et le comité de rédaction. Il regrette que des bénévoles soient ainsi déçus, au point de renoncer. Il a tenté de tirer la sonnette d'alarme à l'occasion du dernier CM. Une discussion de fond devrait être engagée sur la forme la plus consensuelle à donner à ce bulletin, la plus susceptible d'intéresser la population. Ce bulletin constitue en effet un instrument très important de lien entre les Avullotes. **M. Mayer** espère que l'on pourra construire, sur le malaise instauré, un bulletin plus fort, plus fréquent, mieux habilité à faire le lien entre les habitants de la commune. **M. Riem** attendait de connaître la réponse qui serait apportée à ce courrier. Il estime lui aussi que la population a le droit de savoir ce qui se passe dans la commune. Il rappelle que le Conseil municipal a voté une diminution du budget de parution à 3 exemplaires par année, ce qui est effectivement un peu limité. Pour avoir participé depuis fort longtemps à ce comité de rédaction, la Mairie a aussi laissé les forces vives venir, pas seulement du CM mais aussi d'ailleurs. Elle est prête à changer peut-être de formule, à revenir avec de meilleures dispositions, pour faire démarrer un véritable journal, refondre une nouvelle édition qui s'était enjolivée au cours des années, ne serait-ce que du point de vue de la présentation. Mme Nicolet s'y est d'ailleurs investie de manière exemplaire. Un nouveau comité de rédaction sera donc convoqué pour tenter de trouver des idées nouvelles. **M. Mayer** relève que le journal est nettement meilleur qu'il y a quelques années, même s'il peut encore évoluer. Il demeure favorable à un nombre plus important que 3 ou 4 exemplaires par an, pour mieux coller à l'actualité.

**M. Fuser** souligne que cette décision de réduire le budget de parution de l'Echo a été mûrement réfléchi, et prise par la Commission des finances en fonction de l'état financier de la commune, tout en étant consciente que cette réduction du nombre de parutions n'était pas forcément du goût de tout le monde. Cette décision n'est pas la marque d'un désintérêt vis-à-vis du journal mais bien la conséquence de choix financiers à opérer. Si les forces vives ont véritablement envie de relater davantage ce qui se passe dans la commune, il existe d'autres moyens moins onéreux qu'un journal en papier, à l'exemple d'un blog sur Internet, qui n'est pas forcément accessible à toute la population ce qui présuppose de garder trois éditions annuelles. Si l'option se présente de proposer une autre forme de journal, moins coûteuse à l'impression, il serait envisageable de revenir à une 4<sup>ème</sup> édition, voire même plus. En l'état actuel des finances de la Commune, il n'est cependant plus possible de ne pas remettre en question certaines dépenses. **Le Président** suggère de ne pas refaire le débat aujourd'hui. Il appartient à la commission Internet et au comité de rédaction de formuler des propositions et de se réunir rapidement, pour voir ce qu'il est possible de faire encore cette année.

### 3. Communications du Maire et des Adjoints

- Communications du Maire

- **M. Riem** rappelle que lors du dernier Conseil municipal, l'« Esprit des lois » de Montesquieu avait été évoqué. Il souhaiterait ce soir citer l'une des affirmations de Montesquieu: « Ce qui manque aux orateurs en profondeur, ils vous le disent en longueur ».
- Suite à l'incendie du logement de la famille Bieri, le 2 février dernier, **M. Riem** a tenu à remercier le corps de sapeurs de la commune ainsi que les compagnies d'Avusy, de Chancy et de Laconnex et le SIS, appelés en soutien. La commune a dans ce cadre pu apprécier la qualité d'organisation, le courage et l'excellente collaboration qui ont prévalu entre tous. Elle a relogé la famille Bieri dans l'appartement du 1<sup>er</sup> étage du Presbytère, moyennant un loyer, un contrat de bail à durée déterminée, le tout géré par notre régie, jusqu'à ce que les Bieri réintègrent leur logements.

- Communications de Mme Scheibler

- Jardin Robinson : lors de sa dernière AG, le Jardin Robinson a décidé de ne pas entrer en considération, pour l'instant, dans un projet de cession ou de vente de son bâtiment à la commune.

L'exécutif est ouvert à cette idée, au vu des investissements annuels que la commune consent, tant dans le fonctionnement que dans l'entretien lourd de ce bâtiment, qui, plus est, est situé sur une parcelle communale.

- Bâtiment Braillard : les volets des 1<sup>er</sup> et combles vont être, pour certains remplacés, et pour d'autres remis en état. Ces travaux devenaient urgents, principalement pour des raisons de sécurité. Ils induiront un coût de Fr. 11'000.-.
  - Cap Emploi : Une séance a eu lieu dernièrement à propos de la suite à donner à Cap Emploi. Avusy devrait rejoindre la structure et la Champagne serait ainsi au complet. La question de la pérennité a été discutée et **Mme Scheibler** suggère que cet objet soit abordé à l'occasion d'une prochaine commission des affaires sociales. La décision devrait intervenir en septembre.
  - Soutiens : la commune a versé Fr. 2'000.- à l'association Mate Cocido et le même montant à l'association Nouvelle Planète pour le projet Mizara, suivant ainsi la décision du Conseil municipal en matière de soutien humanitaire.
  - Bal des Pompiers : **Mme Scheibler** annonce avoir obtenu confirmation que des TSHM seraient présents samedi, lors du Bal des Pompiers.
- Communications de M. Bieri
    - Hobby land et abords : des travaux prévus de longue date ont enfin pu être réalisés aux abords du Hobby land, dans le but de rendre cet espace plus convivial et accueillant, notamment pour les familles.
    - Sécurité : à la lecture du PV de juin 2012, il ressort que M. Mayer avait promis qu'il reviendrait avec un rapport circonstancié sur la problématique de l'insécurité à Avully. Lors de la commission du 11 mars, rien de tel n'a été fourni. Peut-être M. Mayer pourra-t-il donner suite à ses propres engagements lors de la prochaine commission.

#### 4. Rapports de commission

##### ➤ Sécurité et sociale réunies du 11 mars 2013

**M. Mayer** souhaite proposer un amendement, à savoir que Mme Maison doit être inscrite dans la liste des présents. Elle est d'ailleurs l'auteur du PV, et M. Mayer l'en remercie. **Mme Jendoubi** revient sur une remarque formulée, s'agissant de l'utilité des éducateurs. Elle demande que cet objet soit renvoyé en commission des affaires sociales, pour discuter d'une éventuelle possibilité de réintroduire le BUPP à Avully. **M. Mayer** ajoute qu'il est précisé dans le PV que la commune a renoncé à subventionner le BUPP. Au cours de la commission, les flotiers et les travailleurs sociaux hors murs ont mis en avant l'utilité et l'impact du BUPP. Mme Jendoubi a alors posé la question de savoir s'il ne fallait pas revenir sur cette décision.

Le renvoi du sujet BUPP à la commission sociale – qui sera réunie prochainement – est accepté par 7 oui, 1 abstentions et 3 non.

##### ➤ Scolaire, sports, loisirs et entretiens des bâtiments du 14 mars 2013

**Mme Maison** précise que la commission a travaillé à l'organisation des Promotions 2013, qui auront lieu le 29 juin prochain. Toutes les entités ayant participé les années passées ont repris avec énergie la préparation de ces promotions. Les mâts de cocagne seront réintroduits cette année. Un Aqua Ball sera proposé aux plus grands dans la piscine.

Les commissaires ont aussi parlé des mercredis ou samedis de ski, du terrain de volleyball extérieur qui sera déplacé cette année pour cause de travaux, du Sapin de Noël qui sera remis en route avec les mêmes pompons, du 1<sup>er</sup> Août. Les cuisines scolaires, qui préparaient la soupe à cette occasion, ont décidé d'arrêter. Si personne ne s'annonce pour reprendre cette activité, les pompiers pourraient s'en charger. **M. Walder** demande si les bords de la piscine seront protégés lors des jeux d'aqua Ball. **Mme Scheibler** répond que les organisateurs, fort de leur expérience, ont affirmé que cette activité ne posait aucun problème. Trois (quatre au besoin) animateurs géreront l'activité.

S'agissant du 1<sup>er</sup> Août, aucune société ne s'est proposée pour préparer la soupe, jusqu'ici mitonnée par les bénévoles du restaurant scolaire. **M. Binet** se propose d'en parler avec les pompiers. **Mme Schedler** regrette que dans une commune où cohabitent autant d'associations, personne ne se propose pour reprendre ce stand. Un tournoi pourrait être organisé pour la confection de la soupe et

des pâtisseries, soit une activité qui, présuppose, certes, une certaine organisation mais est très sympathique. Le Jardin Robinson pourrait peut-être préparer cette soupe avec les jeunes. **Le Président** rappelle que le Jardin Robinson ferme durant trois semaines en été, soit une pause qui tombe précisément à cette période (dernière semaine de juillet et deux premières semaines d'août). **Mme Scheibler** imagine que des élus pourraient éventuellement assumer cette tâche. **Mme Maison** précise, s'agissant des promotions, qu'elle aura d'ici quelques temps un bulletin d'inscription à faire passer parmi les conseillers municipaux qui, sous réserve d'un moment à donner, pourraient participer à la fête (organisation des jeux, préparation de pâtisseries, etc.).

#### ➤ Bâtiments et travaux du 21 mars 2013

**M. Fuchs** indique que trois objets étaient inscrits à l'ordre du jour de cette séance.

- Projet de centrale solaire, thermique et photovoltaïque et rénovation du système de filtration de la piscine. M. Gasser a procédé à la mise en soumission des travaux prévus. Il s'agit, pour mémoire, de solaire photovoltaïque sur la piscine et la salle polyvalente et de solaire thermique sur la salle de travaux manuels. Pour les deux lots, l'entreprise ayant présenté une offre la moins élevée est SUNWATT BIO-ENERGIE.

Pour la filtration de la piscine, la même procédure de mise en soumission a été appliquée. Deux entreprises ont transmis leur offre. CLENSOL propose une offre de moitié, dans la mesure où elle se propose de réparer ce qui peut l'être, contrairement à l'entreprise concurrente qui se contenterait de changer tout ce qui est légèrement endommagé. La commission, à l'unanimité, propose au CM d'approuver les délibérations qui seront soumises en point 5 de l'ordre du jour.

Des questions ont été formulées quant à la provenance et à la production des panneaux solaires. Le tarif de rachat du courant a un peu diminué (comme chaque année), le prix des panneaux baissant lui aussi d'une année à l'autre.

- Validation du cahier des charges pour l'attribution du mandat d'architecte. M. Serafin, mandaté par la Commune pour mettre au point un cahier des charges, a présenté ce document en commission. Il est conforme à la loi et à l'AIMP. Le but vise à trouver un architecte selon deux types de critères: compétences en matière de transformation et particulièrement de transformation de bâtiment soumis à la commission des sites ; montant des honoraires de l'architecte.
- M. Serafin, également membre de la Commission d'urbanisme du DU, a informé les commissaires que le projet de développement du village (PDQ) avait été beaucoup apprécié par ladite commission. Les chances sont donc importantes que le dossier avance.

**M. Mayer** a entendu parler d'une baisse importante à venir ou présente du prix de rachat de l'énergie, entre autre fournie par les photovoltaïques. Le prix de l'électricité baisse en effet massivement en Europe, en raison de la diminution de la consommation électrique pour cause de crise économique et d'une production d'électricité maintenue à niveau. Si cette évolution devait se vérifier, les possibilités d'amortir le coût de l'installation, à prix égal de celle-ci, seraient nettement péjorées. **M. Mayer** exprime par conséquent quelques inquiétudes quant à la viabilité économique de ce projet, à la lumière de ce qu'il a entendu mais sans savoir si c'est exact, dans la mesure où il n'est pas expert dans ce domaine. **M. Fuchs** répond que dès le moment où le contrat est signé entre Swissgrid et les SIG d'une part, la commune d'autre part, ce prix de rachat ne changera plus. **M. Mayer** relève que nul ne sait à ce jour quel sera ce prix au moment de la signature du contrat. **M. Fuchs** précise que si les délibérations soumises sont votées aujourd'hui, M. Gasser pourra entamer les procédures pour définir le contrat qui devra être signée par la commune, respectivement par Swissgrid et les SIG. Le prix annoncé en mars dernier est de 32 centimes. **Le Président** confirme que si le CM rend sa décision ce soir, les chances seront plus grandes d'obtenir le contrat sur la base de ce montant.

## 5. Propositions du Maire et des Adjointes

- 3 projets de délibération sont soumises au Conseil municipal :

## **Proposition du Maire relative à la rénovation du système de filtration de la piscine**

---

*Vu l'art 30, notamment les lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*vu la nécessité de rénover le système de filtration de la piscine du groupe scolaire, lequel est en exploitation depuis 1976 ;*

*vu l'état de vétusté avancé avec notamment la présence d'une corrosion importante au niveau du filtre à sable, de l'échangeur de chaleur et, en plusieurs endroits, des conduites ;*

*vu que les pompes et les accessoires hydrauliques nécessitent pour certains une révision et pour d'autres un remplacement ;*

*vu l'urgence de cette rénovation, étant donné le grand nombre de pannes subies ces derniers mois sur ces installations techniques ;*

*vu la campagne de contrôle de conformité et d'assainissement des installations d'entreposage de produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux de baignades des piscines et patageoires publiques et les actions correctives qui nous sont imposées par le service de l'écologie de l'eau de la DGEau ;*

*vu que les installations proposées sont moins consommatrices en énergie ;*

*vu le mandat confié en juillet 2012 au bureau d'ingénieur Enercore en vue d'établir une analyse des offres techniques et commerciales des entreprises contactées par la commune ;*

*vu le rapport de la commission des bâtiments et des travaux du 27 septembre 2012, préavisant favorablement le projet de rénovation du système de filtration et donnant mandat au bureau d'ingénieur de poursuivre son étude jusqu'à l'établissement des soumissions, y-compris la vérification des offres en vue d'une proposition d'adjudication ;*

*vu le rapport de la commission des bâtiments et des travaux du 21 mars 2013, validant la proposition d'adjudication pour les travaux rénovation du système de filtration de la piscine à l'entreprise Clensol, pour un montant de Frs 198'000.- TTC ;*

*sur proposition du Maire,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide à l'unanimité (12 voix):**

1. *D'ouvrir un crédit d'un montant de Frs 198'000.-, destiné à la rénovation du système de filtration de la piscine.*
2. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de Frs 198'000.-.*
3. *De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune d'Avully, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense, au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2014, sous rubrique 34.0.331.*

## **Proposition du Maire relative à l'installation de tuiles photovoltaïques sur les toits de la salle polyvalente et de la piscine**

---

*Vu l'art 30, notamment les lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*vu la volonté de la commune d'Avully d'investir dans les nouvelles technologies afin de diminuer son empreinte écologique globale, en agissant notamment sur son parc administratif ;*

*vu le mandat confié en janvier 2009 à l'association Sun-power, en vue d'entreprendre les démarches de demandes d'autorisations d'installer des tuiles photovoltaïques sur les toits de la salle polyvalente et de la piscine et d'établir des calculs de rendements dans l'optique d'une revente de l'électricité ainsi produite ;*

*vu l'autorisation de construire n° 104894-3, délivrée le 2 mai 2012 par le Département des constructions et des technologies de l'information ;*

*vu le mandat confié au bureau d'ingénieur Enercore en vue d'établir un rapport technique et économique suite à la décision prise par le Conseil municipal dans sa séance du 14 juin 2012 de confier cette étude à un bureau d'ingénieur compétent en la matière ;*  
*vu le rapport de la commission des bâtiments et des travaux du 27 septembre 2012, préavisant favorablement le projet de centrale solaire et donnant mandat au bureau d'ingénieur de poursuivre son étude jusqu'à l'établissement des soumissions selon les procédures AIMP, y-compris la vérification des offres en vue d'une proposition d'adjudication ;*  
*vu le rapport de la commission des bâtiments et des travaux du 21 mars 2013, validant la proposition d'adjudication pour les travaux d'installation de tuiles photovoltaïques sur les toits de la salle polyvalente et de la piscine à l'entreprise Sunwatt bio-énergie, pour un montant de Frs. 220'000.- TTC ;*  
*sur proposition du Maire,*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide, par 11 voix pour et une abstention :**

5. *D'ouvrir un crédit d'un montant de Frs 220'000.-, destiné à l'installation de tuiles photovoltaïques sur les toits de la salle polyvalente et de la piscine.*
6. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de Frs 220'000.-.*
7. *De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune d'Avully, dans le patrimoine administratif.*
8. *D'amortir la dépense, au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2014, sous rubrique 08.0.331.*

### **Proposition du Maire relative à la création d'une centrale solaire thermique sur le toit du bâtiment des travaux manuel**

---

*Vu l'art 30, notamment les lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*vu la volonté de la commune d'Avully d'investir dans les nouvelles technologies afin de diminuer son empreinte écologique globale, en agissant notamment sur son parc administratif ;*

*vu le mandat confié en 2009 au bureau d'ingénieur Enercore en vue d'étudier l'état énergétique des bâtiments propriétés de la commune (étude CVS) et de ses conclusions de décembre 2009, intitulé « rénovation énergétique de bâtiments publics et des immeubles locatifs » ;*

*vu le mandat confié en janvier 2009 au bureau d'ingénieur Enercore en vue d'établir un rapport technique et économique afin de produire l'eau chaude nécessaire au fonctionnement de la piscine par le biais d'une centrale solaire thermique ;*

*vu le mandat confié en janvier 2012 à l'association Sun-power en vue d'entreprendre les démarches de demandes d'autorisations d'installer une centrale solaire thermique sur le toit du bâtiment des travaux manuels ;*

*vu l'autorisation de construire n° 104894-3, délivrée le 2 mai 2012 par le Département des constructions et des technologies de l'information ;*

*vu le rapport de la commission des bâtiments et des travaux du 27 septembre 2012, préavisant favorablement le projet de centrale solaire et donnant mandat au bureau d'ingénieur de poursuivre son étude jusqu'à l'établissement des soumissions selon les procédures AIMP, y-compris la vérification des offres en vue d'une proposition d'adjudication ;*

*vu le rapport de la commission des bâtiments et des travaux du 21 mars 2013, validant la proposition d'adjudication pour les travaux d'installation d'une centrale solaire thermique sur le toit du bâtiment des travaux manuel à l'entreprise Sunwatt bio-énergie, pour un montant de Frs. 180'000.- TTC ;*

*sur proposition du Maire,*

## LE CONSEIL MUNICIPAL

décide, par 11 voix pour et une abstention :

9. *D'ouvrir un crédit d'un montant de Frs 180'000.-, destiné à la création d'une centrale solaire thermique sur le toit du bâtiment des travaux manuel.*
10. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de Frs 180'000.-.*
11. *De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune d'Avully, dans le patrimoine administratif.*
12. *D'amortir la dépense, au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2014, sous rubrique 08.0.331.*

➤ **Présentation des comptes 2012**

Ces comptes sont distribués en séance. Ils seront examinés à l'occasion de la prochaine commission des finances, fixée à ce mardi 16 avril 2013, dès 18h30.

### 6. Propositions individuelles, motions, résolutions

Le Président indique ne pas avoir reçu de proposition individuelle, motion ou résolution.

### 7. Questions

- **Mme Maison** tient à disposition des membres du CM une feuille d'inscription concernant l'éventuelle participation d'une équipe du CM à la Course Pédestre A Travers le Coteau à Bernex qui aura lieu le 20 avril prochain.
- **Mme Schedler** informe qu'un couvercle de canalisation, du même type que celui qui avait été réparé côté poste, tend à « s'enfoncer » de la même manière. **M. Bieri** en prend bonne note et annonce qu'il fera le nécessaire.
- **Mme Minasso Rota** demande si la Mairie a eu des nouvelles s'agissant des TPG. **M. Bieri** indique rester dans l'attente du courrier adressé aux TPG.
- **M. Bersier** souligne que le chemin entre Moulin Roget et l'avenue de Gennecy est parfois impraticable, pour cause d'eau et de terre qui restent sur le bitume.

### 8. Divers

Aucun

### 9. Naturalisation (huis clos)

La séance est officiellement close à 20h40.

Signatures :

Le président

Le secrétaire